

Les Orchidophiles de Montréal

Orchidexpo 2015

PROGRAMME

VENDREDI, 27 mars 2015

Enregistrement : 15 h à 20:30 h

Montage de l'exposition : 16 h 30 à 24 h

N.B. : les plantes, présentoirs, oeuvres et autres inscrits en retard seront exposés mais ne seront pas jugés pour un ruban

SAMEDI, 28 mars 2015

Déjeuner du jugement : 7 h à 8 h

Jugement d'exposition : 8 h à 11 h

Admission du public : 12 h à 18 h

Jugement AOS : 13 h 30 à 16 h

Souper des membres : 18 h 30

N.B. : admission à 9 h à la salle des ventes pour les membres seulement

DIMANCHE, 29 mars 2015

Admission des photographes : 8 h à 9 h

Admission du public : 9 h à 17 h

Démontage : 17 h 15

RÈGLEMENTS DE L'EXPOSITION

1. Orchidexpo 2015 est une exposition sanctionnée par l'*American Orchid Society*, selon les règlements de l'*AOS Handbook on Judging and Exhibition* et selon les règlements intérimaires de l'*AOS Judging Committee*.
2. En s'inscrivant, chaque exposant s'engage à respecter les règlements de cette exposition.
3. Toute question ou tout litige concernant l'interprétation ou l'application de ces règlements doit être soumise au Directeur d'Orchidexpo ou au Directeur du jugement, selon le motif. Leurs décisions sont finales et sans appel. La version française des règlements de l'exposition a préséance sur la version anglaise pour toute question d'interprétation ou d'application
4. Les exposants doivent exprimer leurs besoins d'espace. Ils doivent en faire part officiellement par écrit à
André Poliquin
119, Oakwood, St-Bruno, Québec, Canada, J3V 3J6
tél/fax : (450) 653-5416.
Courriel : mor-pol@sympatico.ca
5. Les inscriptions qui ne respecteront pas la classification officielle seront disqualifiées.
6. Les affiches identifiant les exposants seront fournies par Les Orchidophiles de Montréal. Aucune autre forme d'affiche ne sera permise dans le hall d'exposition.
7. Les tables d'exposition seront fournies gratuitement. Cependant, les toiles, plantes décoratives ou autres doivent être fournies par l'exposant.
8. Des efforts raisonnables seront déployés pour accorder l'espace demandé par chaque exposant.
9. L'éclairage décoratif doit être fourni par l'exposant et demeure sous sa responsabilité. Il doit être approuvé par le Directeur de plancher. Tout éclairage modifiant les couleurs sera éteint pendant le jugement.
10. Le Directeur de plancher se réserve le droit d'enlever tout présentoir ou partie de qualité non satisfaisante.
11. Les inscriptions et l'aide des organisateurs sont gratuites.
12. Aucune inscription ne sera acceptée pour jugement après 20:30 h, le vendredi, 27 mars 2015. Les articles inscrits en retard seront exposés mais ne seront pas jugés le samedi pour un ruban. On peut faxer les inscriptions avant 17 h, le jeudi, 26 mars 2015 à l'attention de

André Poliquin (450) 653-5416 / email : mor-pol@sympatico.ca

13. Aucun écran, rideau, textile ou division n'est fourni. On ne peut rien suspendre ou accrocher aux murs existants. Les exposants devront fournir leur matériel d'exposition. Tout matériel raisonnable est permis.
14. Les orchidées doivent être les seules plantes en fleurs de présentoirs, sauf dans le cas des corsages ; dans cette dernière catégorie, les orchidées doivent néanmoins dominer.
15. La mise en place est permise durant la période prévue par l'horaire. Toutes les plantes doivent être en place au plus tard à 24 h, le vendredi, 27 mars 2015.
16. Toute expédition de plantes ou de fleurs coupées devant être exposées par Les Orchidophiles de Montréal pour des exposants absents devra être reçue avant 18 h, le vendredi 27 mars 2015. Les arrangements devront avoir été pris au moins une semaine à l'avance avec le Directeur de l'exposition.
17. Les marchands qui vendent des orchidées pendant l'exposition doivent exposer un présentoir de taille relative au nombre de tables de vente louées. Ces tables sont disponibles au coût de 200 \$ chacune.
18. Les classes sont ouvertes à tous, sauf celles qui, dans le catalogue, exigent une condition d'éligibilité.
19. Les entrées dans la division artistique (classes 300 à 309) doivent être des créations originales de l'exposant.
20. Seuls les membres en règle des Orchidophiles de Montréal peuvent s'enregistrer dans la classe 307 (Diapositives ou photos numériques).
21. L'enregistrement pour fins de jugement se fera de 15 h à 20 :30h h, le vendredi, 27 mars 2015.
22. On détermine la classe d'une plante en trouvant le plus petit numéro de classe possible, selon le cas.
23. Une plante ne peut être enregistrée que dans une seule classe. Cependant, une plante enregistrée dans la catégorie des parfums (308) peut aussi être inscrite dans une autre catégorie de jugement.
24. Toute inscription dans les classes 1,2, 3 et 4 peut aussi être inscrite dans la catégorie 6 (Société orchidophile invitée) si elle en respecte les exigences.
25. Toute plante jugée doit être identifiée par son nom de genre et d'espèce ou, s'il s'agit d'un hybride, par son nom d'hybride. Les mériclones et les plantes primées doivent porter une mention à cet effet.

26. Toute plante soumise au jugement devra avoir été la propriété de l'exposant depuis au moins trois (3) mois.
27. Un amateur est celui qui cultive les orchidées comme passe-temps et qui n'en vend pas plus de cinquante (50) par année.
28. Hybride signifie hybride intragénérique (plus d'une espèce du même genre parmi les ancêtres). Les hybrides intergénériques désignent les hybrides issus d'ancêtres appartenant à des genres différents.
29. Seuls les juges, leurs aides et les personnes autorisées peuvent être présents sur le plancher d'exposition lors du jugement.
30. Les juges et les aides au jugement doivent se familiariser avec les règlements de l'exposition.
31. Des rubans seront décernés aux première, deuxième et troisième places de chaque catégorie, à la discrétion des juges ; cependant, un seul ruban de première place peut être décerné pour chaque catégorie. Des rosettes et/ou des trophées seront décernés tel qu'indiqué.
32. Les juges ont l'autorité d'octroyer ou non tout ruban, prix ou trophée ainsi que de subdiviser toute catégorie.
33. En plus des rubans et/ou trophées accordés par les juges, les plantes et les fleurs pourront éventuellement recevoir des mentions de l'*American Orchid Society*. En présentant un article, chaque exposant s'engage à accepter toute mention accordée et à en payer les frais à l'*American Orchid Society*. Si l'exposant ne souhaite pas accepter de telles mentions, il doit préciser « Pas de jugement AOS » sur le formulaire d'enregistrement. Les plantes avec la même inflorescence qui ont déjà été exposées et soumises au jugement AOS ne sont pas admissibles aux mentions de l'AOS et devraient être identifiées « Pas de jugement AOS ».
34. Les étiquettes d'enregistrement doivent être enlevées des présentoirs à la fin du jugement et avant l'entrée du public.
35. Les Orchidophiles de Montréal et le Cégep de Maisonneuve ne sont pas responsables de quelque vol ou dommage aux plantes, fleurs, pots, présentoir ou objet appartenant aux exposants. Cependant, toutes les précautions nécessaires seront prises pour éviter les pertes et les dommages.
36. Toutes les plantes, présentoirs et autres objets présentés doivent rester en place jusqu'à 17h 15, le dimanche, 29 mars 2015, qu'ils aient été vendus ou non.
37. Tout matériel retourné à la demande de l'exposant le sera aux frais de ce dernier. Le Directeur de l'exposition disposera à sa guise de tout matériel non réclamé ou pour lequel aucun arrangement pour son retour n'aura été pris.

38. L'accès au site d'exposition et à la Salle des marchands est gratuit pour tout membre en règle de Les Orchidophiles de Montréal muni de sa carte de membre valide.

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

1. L'exposant doit se présenter à la Table d'accueil des Orchidophiles de Montréal pour obtenir la localisation de son présentoir et, le cas échéant, la localisation de son espace de ventes et autres documents.
2. L'exposant doit utiliser le formulaire d'enregistrement tel qu'indiqué et écrire lisiblement.
3. Écrire son nom d'exposant OU le nom de la Société représentée.
4. Écrire le numéro de catégorie (# Catég / Class #) pour chaque item enregistré. Écrire le nom de chaque plante enregistrée. Si la plante est un hybride, écrire le nom des parents après le nom de l'hybride. Si la plante a reçu un prix, écrire l'acronyme de ce dernier (AM, HCC, FCC, etc.). **NE RIEN ÉCRIRE DANS LES AUTRES CASES.**
5. Une liste de classification des genres est disponible dans la salle d'enregistrement.

EN CAS DE DOUTE, DEMANDEZ DE L'AIDE !!!

6. Donner les formulaires aux aides à l'enregistrement. On vous attribuera ensuite un numéro de présentoir (# Stand), un numéro d'exposant (# Exposant) et un numéro d'étiquette (Étiquette / Tag) pour chaque item enregistré.
7. Après l'enregistrement de l'information, les exposants recevront les étiquettes à apposer sur chaque item enregistré. Les exposants doivent vérifier ces étiquettes, les corriger si nécessaire et les remettre à un aide à l'inscription avant la fin de la période d'enregistrement.
8. Chaque exposant d'un présentoir de groupe ou de société doit utiliser un formulaire séparé et recevoir son propre numéro (Exposant). Il n'y aura cependant qu'un seul numéro de présentoir (# Stand).
9. Pour toute aide ou information, s'adresser aux aides à l'enregistrement.
10. **SEULS LES AIDES À L'ENREGISTREMENT ONT ACCÈS À LA SALLE D'ADJUDICATION.**

PRÉ-ENREGISTREMENT

1. Envoyez vos formulaires par la poste pour qu'ils arrivent au plus tard par la livraison de courrier du jeudi, 26 mars 2015. Faites attention si vous envoyez votre information des États-Unis car la livraison du courrier régulier au Canada peut prendre plus de 10 jours. Envoyez vos inscriptions à

André Poliquin
119 Oakwood, St-Bruno, Qc J3V 3J6

OU

2. Envoyez vos formulaires par courriel à

mor-pol@sympatico.ca

Assurez-vous que ceux-ci lui parviennent avant 17 h, le jeudi 26 mars 2015.

PRIX

Des rubans pour première, deuxième et troisième places seront décernés aux plantes au mérite.

Une rosette et /ou un trophée seront décernés au meilleur de chaque classe suivante :

- Présentoir amateur (classes 1 à 4)
- Présentoir d'un marchand (classe 5)
- Présentoir d'une société orchidophile (classe 6)
- Présentoir éducatif (classe 7)
- Arrangement floral professionnel (classe 8)
- Alliance des Cattleya (classes 15 à 32)
- Alliance des Cypripedium (classes 33 à 44b)
- Alliance des Vanda (classes 45 à 60)
- Phalaenopsis et Doritis (classes 61 à 77)
- Alliance des Oncidium (classes 78 à 91)
- Alliance des Cymbidium (classes 92 à 102)
- Alliance des Dendrobium (classes 103 à 109)
- Alliance des Pleurothallides (classes 110 à 111a)
- Autres genres (classes 112 à 117)
- Parfum (classe 308) (*)
- Division artistique (classes 300 à 306 et 309) (*)
- Diapositive / Photo numérique (classe 307) (*)

TROPHÉES :

- La meilleure plante de l'exposition - Trophée Henry Teucher (classes 15 à 118)
- La meilleure plante espèce - Trophée Orchidexpo (classes 15 à 118)
- La meilleure plante spécimen – Trophée Raymond Gauthier (classes 15 à 118)
- La meilleure plante miniature – Trophée Marc-André Brassard (classes 33 à 117)
- Le meilleur présentoir - Trophée du président (classes 1 à 8)
- La meilleure plante du présentoir des Orchidophiles de Montréal - Trophée Denise Des Trois Maisons

- Le meilleur cypripède du présentoir des Orchidophiles de Montréal - Trophée Gisèle Laramée

(*) prix décernés par Les Orchidophiles de Montréal

À MOINS DE SPÉCIFICATION EXPRESSE DE LA PART D'UN EXPOSANT, TOUTE PLANTE ET TOUT PRÉSENTOIR SERONT ÉLIGIBLES À CES PRIX À LA DISCRÉTION DES JUGES.

LISTE DES CLASSES

PRÉSENTOIRS

- 1 - Présentoir amateur, 1 à 5 plantes
- 2 - Présentoir amateur, 6 à 15 plantes
- 3 - Présentoir amateur, 16 à 25 plantes
- 4 - Présentoir amateur, plus de 25 plantes
- 5 - Présentoir d'un marchand ou d'un éleveur
- 6 - Présentoir d'une société orchidophile
- 7 - Présentoir éducatif
- 8 - Arrangement floral professionnel (fleuristes, professeurs, étudiants)

Le meilleur présentoir amateur (classes 1 à 4)

Le meilleur présentoir d'un marchand (classe 5)

Le meilleur présentoir d'une société orchidophile (classe 6)

Le meilleur présentoir éducatif (classe 7)

Le meilleur arrangement floral professionnel (classe 8)

Le meilleur présentoir - Trophée du Président (classes 1 à 8)

ALLIANCE DES CATTLEYA

- 15 - Epidendrum - espèces
- 16 - Encyclia - espèces
- 17 - Epidendrum et Encyclia - hybrides
- 18 - Epidendrum et Encyclia - hybrides intergénériques
- 19 Brassavola (incluant Rhycholaelia) - espèces, hybrides intra et intergénériques autres que
- ci-dessus excluant Cattleya
- 20 Broughtonia espèces - hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus mais
- excluant Cattleya
- 21 Laelia espèces - hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus mais excluant
- Cattleya
- 22 Sophronitis - espèces, hybrides intra et intergénériques autres que ci-dessus mais excluant
- Cattleya
- 23 - Cattleya - espèces

- 23a - Cattleya et genres alliés - espèces autres que ci-dessus
- 24 - Cattleya - hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus - blancs
- 25 Cattleya - hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus - semi-alba (blanc à
- labelle rouge/pourpre)
- 26 Cattleya - hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus - rouges/rouge-
- lavande
- 27 - Cattleya - hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus - jaunes/orange
- 28 - Cattleya - hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus - verts
- 29 Cattleya - hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus -
- lavande/mauve/pourpres
- 30 Cattleya - hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus - « splash » toutes
- couleurs
- 30a - Cattleya - hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus - autres couleurs
- 31 - Cattleya et genres alliés - hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus
- 32 Cattleya et genres alliés - espèces, hybrides et hybrides intergénériques - miniatures -
- hauteur de la plante excluant l'inflorescence 10 pouces (25 cm) ou moins

Le meilleur de l'Alliance des Cattleya (classes 15 à 32)

ALLIANCE DES CYPRIPEDIUM

- 33 - Paphiopedilum - espèces - sous-genre Brachypetalum (incluant Parvisepalum) (1)
- 34 - Paphiopedilum - espèces, multifloraux, sections Coryopedilum et Pardatopetalum (2)
- 34a - Paphiopedilum - espèces, groupe insigne (3)
- 35 - Paphiopedilum - espèces autres que ci-dessus
- 36 - Paphiopedilum - hybrides primaires et complexes - vinicolores (4)
- 37a - Paphiopedilum - hybrides primaires - blancs (4)
- 37b - Paphiopedilum - hybrides primaires - verts/jaunes (4)
- 37c - Paphiopedilum - hybrides primaires - bronze/acaïjou (4)

- 37d - *Paphiopedilum* - hybrides primaires - rouges/roses (4)
 - 37e - *Paphiopedilum* - hybrides primaires - autres couleurs (4)
 - 38a - *Paphiopedilum* - hybrides complexes - blancs (4)
 - 38b - *Paphiopedilum* - hybrides complexes - verts/jaunes (4)
 - 38c - *Paphiopedilum* - hybrides complexes - bronze/acaïjou (4)
 - 38d - *Paphiopedilum* - hybrides complexes - rouges/roses (4)
 - 38e - *Paphiopedilum* - hybrides complexes - autres couleurs (4)
 - 44a - *Phragmipedium* – espèces- type à longs pétales (longueur minimale des pétales: 15cm)
 - 44b - *Phragmipedium* – espèces-- rose / jaune / rouge / orange, autre que ci-dessus
 - 44c - *Phragmipedium* – espèces espèces - vert / brun, autre que ci-dessus
 - 44d - *Phragmipedium* – hybrides- type à longs pétales (e.g. hybrides de *Phrag. caudatum*)
 - 44e- *Phragmipedium* – hybrides rose / blanc, autre que ci-dessus
 - 44f- *Phragmipedium* – hybrides rouge / jaune/ orange, autre que ci-dessus (e.g. hybrides de *Phrag. besseae*)
 - 44g - *Phragmipedium* – hybrides vert / brun, autre que ci-dessus
 - 44h- *Cypripedium* et genres alliés - espèces, hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus, incluant *Mexipedium* et *Selenipedium*
- (1) *P. armeniacum*, *P. bellatulum*, *P. concolor*, *P. delenatii*, *P. emersonii*, *P. godfroyae*, *P. malipoense*, *P. micranthum*, *P. niveum*, etc.
 - (2) *P. adductum*, *P. glanduliferum*, *P. haynaldianum*, *P. kalopakingii*, *P. lowii*, *P. parishii*, *P. philippinense*, *P. randsii*, *P. rothschildianum*, *P. sanderianum*, *P. stonei* et *P. supardii*, etc.
 - (3) *P. barbigerum*, *P. charlesworthii*, *P. druyi*, *P. exul*, *P. fairrieanum*, *P. gratixianum*, *P. helenae*, *P. henryanum*, *P. hirsutissimum*, *P. insigne*, *P. spicerianum*, *P. tigrinum* et *P. villosum*, etc.
 - (4) La couleur des hybrides de *Paphiopedilum* est basée sur la couleur dominante des pétales et du labelle, et non du sépale dorsal

Le meilleur de l'Alliance des *Cypripedium* (classes 33 à 44b)

ALLIANCE DES VANDA

- 45 - Aerangis - espèces, hybrides et hybrides intergénériques
- 46 - Aerides - espèces, hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus
- 47 - Angraecum - espèces, hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus
- 48 - Arachnis - espèces, hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus
- 49 - Ascocentrum - espèces et hybrides intragénériques
- 50 - Ascocenda - jaunes/orange
- 51 - Ascocenda – rouges
- 52 - Ascocenda - autres couleurs que ci-dessus
- 53 - Ascocentrum - hybrides intergénériques autres que ci-dessus
- 54 - Rhynchostylis - espèces, hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus
- 55 - Renanthera - espèces, hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus
- 56 - Vanda – espèces
- 57 - Vanda – hybrides, feuilles cylindriques et semi cylindriques
- 58 - Vanda – hybrides, feuilles larges
- 59 Vanda - hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus, mais excluant Doritis et
- Phalaenopsis
- 60 Genres alliés aux Vanda - espèces, hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-
- dessus mais excluant Doritis et Phalaenopsis

Le meilleur de l'Alliance des Vanda (classes 45 à 60)

PHALAENOPSIS ET DORITIS

- 61 - Doritis - espèces, hybrides et hybrides intergénériques excluant Phalaenopsis
- 63 - Phalaenopsis – espèces
- 64a - Phalaenopsis hybrides et Doritaenopsis - blancs, sans marques (5)
- 64b - Phalaenopsis hybrides et Doritaenopsis - blancs, à labelle coloré, sans marques (5)

- 64c - Phalaenopsis hybrides et Doritaenopsis - blancs, avec marques (5)
- 64d Phalaenopsis hybrides et Doritaenopsis - multifloraux – blancs, avec ou sans marques (5)
- (6)
- 64e - Phalaenopsis hybrides et Doritaenopsis - roses, sans marques (5)
- 64f - Phalaenopsis hybrides et Doritaenopsis - roses, avec marques (5)
- 64g Phalaenopsis hybrides et Doritaenopsis - multifloraux – roses, avec ou sans marques (5)
- (6)
- 65a - Phalaenopsis hybrides et Doritaenopsis - jaunes, sans marques (5)
- 65b - Phalaenopsis hybrides et Doritaenopsis - jaunes, avec marques (5)
- 65c Phalaenopsis hybrides et Doritaenopsis - multifloraux – jaunes, avec ou sans marques (5)
- (6)
- 65d - Phalaenopsis hybrides et Doritaenopsis - rouges, sans marques (5)
- 66a - Phalaenopsis hybrides et Doritaenopsis - rouges, avec marques (5)
- 66b Phalaenopsis hybrides et Doritaenopsis - multifloraux – rouges, avec ou sans marques
- (5) (6)
- 66c Phalaenopsis hybrides et Doritaenopsis - autres couleurs que ci-dessus, sans marques
- (5)
- 66d Phalaenopsis hybrides et Doritaenopsis - autres couleurs que ci-dessus, avec marques
- (5)
- 66e Phalaenopsis hybrides et Doritaenopsis - multifloraux – autres couleurs, avec ou sans
- marques (5) (6)

77 - Phalaenopsis - hybrides intergénériques autres que ci-dessus

(5) Marques : points, raies, stries, barres ou voile (« blush »)

(6) Les multifloraux ont de nombreuses fleurs de 2,5 pouces (6 cm) de diamètre ou moins sur des inflorescences ramifiées lorsque matures (ex. : hybrides de *P. equestris*)

Le meilleur Phalaenopsis et Doritis (classes 61 à 77)

ALLIANCE DES ONCIDIUM

78 - Brassia - espèces, hybrides et hybrides intergénériques incluant *Miltassia* et *Aliceara*

79 - *Miltonia* et *Miltoniopsis* – espèces

- 80 - Miltonia et Miltoniopsis – hybrides
- 81 - Miltonia et Miltoniopsis – hybrides intergénériques autres que ci-dessus
- 82 - Odontoglossum - espèces incluant Lemboglossum, Osmoglossum et Rossioglossum
- 83 - Odontoglossum - hybrides incluant Lemboglossum, Osmoglossum et Rossioglossum
- 84 - Odontoglossum - hybrides intergénériques autres que ci-dessus
- 85 - Oncidium - espèces, sauf les équitants
- 86 - Oncidium - hybrides, sauf les équitants
- 87 - Oncidium - équitants espèces (Tolumnia et genres apparentés)
- 88 - Oncidium - équitants hybrides (Tolumnia et genres apparentés)
- 90 - Oncidium - hybrides intergénériques autres que ci-dessus
- 91 - Genres alliés aux Oncidium - espèces, hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus

Le meilleur de l'Alliance des Oncidium (classes 78 à 91)

ALLIANCE DES CYMBIDIUM

- 92 - Cymbidium – espèces
- 93 - Cymbidium hybrides standards - blancs avec ou sans marques
- 94 - Cymbidium hybrides standards - jaunes/orange avec ou sans marques
- 95 - Cymbidium hybrides standards - rouges avec ou sans marques
- 96 - Cymbidium hybrides standards - violet/mauve/pourpre avec ou sans marques
- 97 - Cymbidium hybrides standards - autres couleurs avec ou sans marques
- 98 - Cymbidium hybrides miniatures - blancs avec ou sans marques
- 99 - Cymbidium hybrides miniatures - jaunes/orange avec ou sans marques
- 100 - Cymbidium hybrides miniatures - rouges avec ou sans marques
- 101 - Cymbidium hybrides miniatures - violet/mauve/pourpre avec ou sans marques

- 101a - Cymbidium hybrides miniatures - autres couleurs avec ou sans marques
- 102 Genres alliés aux Cymbidium - espèces, hybrides et hybrides intergénériques autres que
- ci-dessus

Le meilleur de l'Alliance des Cymbidium (classes 92 à 102)

ALLIANCE DES DENDROBIUM

- 103 - Dendrobium - espèces, type nobile
- 104 - Dendrobium - espèces, types phalaenopsis et antilope
- 105 - Dendrobium - espèces, type nigrohirsute
- 105a - Dendrobium - espèces, autres types
- 106 - Dendrobium - hybrides, type nobile
- 107 - Dendrobium - hybrides, type phalaenopsis et antilope
- 108 - Dendrobium - hybrides, type nigrohirsute
- 108a - Dendrobium - hybrides, autres types
- 109 Genres alliés, incluant Bulbophyllum - espèces, hybrides et intergénériques autres que ci-
- dessus

Le meilleur de l'Alliance des Dendrobium (classes 103 à 109)

ALLIANCE DES PLEUROTHALLIDES

- 110 - Masdevallia et genres alliés – espèces
- 110a - Masdevallia et genres alliés – hybrides et hybrides intergénériques
- 110b - Dracula – espèces
- 110c - Dracula – hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus
- 111 - Pleurothallis et genres alliés - espèces autres que ci-dessus
- 111a - Pleurothallis et genres alliés- hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus

Le meilleur de l'Alliance des Pleurothallides (classes 110 à 111)

AUTRES GENRES

- 112 - Lycaste - espèces, hybrides et hybrides intergénériques
- 113 - Maxillaria - espèces, hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus
- 114 Zygopetalum et genres alliés - espèces, hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus
- 115 Catasetum, Cychnoches, Mormodes et genres alliés - espèces, hybrides et hybrides intergénériques autres que ci-dessus
- 116a - Orchidées « Bijou » (" jewel orchids ") en fleurs
- 116b - Orchidées cultivées pour leur feuillage
- 117 - Espèces, hybrides et hybrides intergénériques non couverts ci-dessus
- 119 - Semi fleurissant pour la première fois, classes 15 à 117

Le meilleur des Autres genres (classes 112 à 119)

DIVISION ARTISTIQUE (*)

- 300 a- Peintures, professionnel(*)
- 300 b- Peintures, amateur (*)
- 300 c- Aquarelle, professionnel (*)
- 300 d- Aquarelle, amateur (*)
- 301 - Dessins (*)
- 301 a - Œuvres d'enfants (jusqu'à 12 ans), tout médium (*)
- 302 a- Photographies, professionnel (*)
- 302 b- Photographies, amateur (*)
- 303 - Céramiques, émaux et sculptures - professionnel (*)
- 304 - Céramiques, émaux et sculptures - amateur (*)
- 305 - Bijoux et métaux ouvrés (*)

306 - Petits points, tapisserie et oeuvres sur tissus (*)

307 - Diapositives ou photos numériques (réservé aux membres des Orchidophiles de Montréal) (*)

308 - Parfum (*)

309 - Oeuvres autres que ci-dessus (*)

La meilleure Oeuvre artistique (classes 300 à 306 et 309) (*)

Le meilleur Parfum (classe 308) (*)

La meilleure Diapositive / Photo numérique (classe 307) (*)

(*) prix décernés par Les Orchidophiles de Montréal

<http://orchidophilesmontreal.ca>